



Atelier
sur l'utilisation des nouvelles technologies
dans les processus électoraux

Rapport

Du 22 et 23 novembre 2017

Praia, Cap-Vert

Table des matières

| | |
|---|----|
| Liste des acronymes | 3 |
| Sommaire exécutif..... | 4 |
| 1. Contexte | 5 |
| 2. Objectifs..... | 7 |
| 3. Participants..... | 8 |
| 4. Rapport de l'atelier..... | 9 |
| 4.1 Atelier 1 : Vue d'ensemble des dix dernières années en matière de technologie dans les processus électoraux..... | 10 |
| 4.2 Atelier 2 : L'utilisation des technologies dans les élections à moyen et à long terme : bilan des expériences en matière d'efficacité, de durabilité, d'entretien et de l'impact global sur le processus électoral dans le temps | 13 |
| 4.3 Atelier 3 : Le processus décisionnel quant à l'adoption de nouvelles technologies dans le processus électoral : étude de faisabilité, évaluation des besoins, de la sécurité et évaluation d'autres facteurs permettant de prendre une décision | 16 |
| 4.4 Atelier 4 : Processus d'approvisionnement technologique et renforcement des capacités nationales dans la gestion et l'entretien des solutions technologiques | 18 |
| 4.5 Atelier 5 : Les élections et la technologie dans la prochaine décennie : tendances émergentes et innovations | 20 |
| 5. Synthèse des travaux..... | 22 |
| Annexes | 26 |
| Annexe 1 : Note conceptuelle | 26 |
| Annexe 2 : Programme de l'Atelier | 30 |
| Annexe 3 : Liste des participants..... | 37 |

Liste des acronymes

| | |
|---------------------------|--|
| CENA | Commission électorale nationale autonome |
| CENI | Commission électorale nationale indépendante |
| CNE | Commission nationale électorale (Cap-Vert) |
| COMELEC | Commission des élections des Philippines |
| DGEQ | Directeur général des élections du Québec |
| ECES | Centre européen d'appui aux élections |
| IDEA International | Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale |
| IFES | Fondation internationale pour les systèmes électoraux |
| IHEC | Haute commission électorale indépendante d'Iraq |
| NTIC | Nouvelles technologies de l'information et de la communication |
| OGE | Organisme de gestion des élections |
| ONG | Organisme non-gouvernemental |
| OIF | Organisation internationale de la Francophonie |
| OSIWA | Institut ouest-africain de la société civile |
| RECEF | Réseau des compétences électorales francophones |
| TSE | Tribunal supérieur électoral (Brésil) |

Sommaire exécutif

Cet atelier a été organisé conjointement avec International IDEA et le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF), en collaboration avec la Commission nationale des élections du Cap-Vert et l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie.

L'évènement a eu lieu les 22-23 novembre à Praia, au Cap-Vert et 60 participants provenant de plus de 30 pays y ont participé. Les objectifs recherchés par cet atelier étaient de :

- Passer en revue les tendances de ces dix dernières années en matière de nouvelles technologies et en évaluer l'impact sur les processus électoraux ;
- Fournir une plateforme aux OGE (organisme de gestion des élections) afin de partager les leçons tirées de l'introduction des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (ci-après) NTIC dans les élections;
- Identifier des stratégies de soutien aux OGE pour permettre une introduction durable des nouvelles technologies dans les élections ;
- Examiner les tendances émergentes et les risques potentiels en matière de nouvelles technologies dans les élections ;
- Réfléchir aux avancées possibles dans les technologies électorales au cours de la prochaine décennie.

À la suite d'une cérémonie d'ouverture, les participants ont pu entendre 18 conférenciers lors de 5 ateliers portant sur les sujets présentés ci-dessus. Les conférenciers ont présenté tant des études de cas exposées par les représentants de commissions électorales participantes que des exposés par des experts en appui aux processus électoraux.

En conclusion de l'évènement, une synthèse des travaux a été présentée aux participants et approuvée par ceux-ci. Cette synthèse a été consolidée et se trouve à la page 24 du présent rapport, en guise de conclusion. La synthèse se décline en 4 grandes sections faisant état des principaux éléments retenus et qui ont marqué cet évènement : les constats globaux et les avantages de l'utilisation des technologies dans les processus électoraux, les défis et les limites de leur utilisation, les conditions favorisant une introduction réussie, puis, quelques éléments de conclusion et des perspectives d'avenir.

1. Contexte

Au cours des dix dernières années, les nouvelles technologies sont devenues prépondérantes dans l'organisation des élections dans le monde. Un certain nombre de pays se sont tournés vers diverses solutions technologiques dans le but de tenir des élections plus efficaces, plus rentables et de renforcer la confiance des parties prenantes à chaque étape du cycle électoral. Les solutions proposées comprennent l'utilisation de systèmes d'information géographique pour délimiter des frontières et créer des bureaux de vote, l'utilisation de bases de données sophistiquées pour tenir à jour les listes électorales, l'utilisation de la technologie mobile pour transmettre les résultats électoraux, et l'utilisation, par les électeurs, de machines électroniques pour voter. La technologie biométrique, en particulier, a pris une large place dans un certain nombre de processus électoraux dans le monde, en vue de l'inscription des électeurs ainsi que de l'identification des électeurs potentiels au bureau de vote le jour de l'élection.

L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le processus électoral suscite de l'intérêt, mais aussi des inquiétudes, parmi les électeurs et les professionnels partout dans le monde. L'utilisation des technologies a indubitablement aidé les organismes de gestion des élections (OGE) à renforcer l'efficacité de leurs processus. La pénétration croissante d'internet – même dans des pays en développement pauvres en infrastructures de communication – permet aux OGE d'être plus efficaces tant dans leur communication interne qu'avec toutes les parties prenantes impliquées dans le processus.

De plus en plus, les technologies jouent également un rôle dans l'amélioration de l'intégrité des processus électoraux et dans le renforcement de la confiance entre les parties prenantes. L'utilisation de la technologie biométrique dans l'inscription des électeurs a permis aux OGE d'améliorer la précision des listes électorales en fournissant un mécanisme permettant l'identification efficace des doublons dans le registre des électeurs. L'utilisation de la technologie biométrique pour vérifier l'identité des électeurs le jour de l'élection peut également contribuer à améliorer la confiance dans le processus électoral. De même, les technologies offrent aussi aux OGE des possibilités de décompte, de compilation et de transmission plus rapides des résultats électoraux grâce à des modalités telles que le vote électronique ou le transfert de données électorales via des technologies mobiles. Ceci pourrait permettre d'annoncer les résultats électoraux plus rapidement et, potentiellement, désamorcer d'éventuelles tensions dans des élections serrées tout en renforçant la confiance dans le processus.

Paradoxalement, les premiers et les plus fervents adeptes des nouvelles technologies électorales sont principalement des pays parmi les plus pauvres qui, souvent, ne disposent pas d'une longue histoire de conduite d'élections démocratiques. Dans ce contexte, l'adoption de nouvelles technologies, parfois coûteuses, vise spécifiquement à répondre au déficit de confiance entre les parties prenantes électorales. Pourtant, dans bien des cas, l'utilisation de technologies n'améliore pas nécessairement la confiance dans le processus ni ne répond au problème qu'elle est censée résoudre. Dans d'autres contextes, les technologies ont été introduites sans qu'aient été menées auparavant les études nécessaires, les phases de planification, de test, de formation et d'éducation civique – ce qui peut

résulter dans une confiance moindre dans le processus et/ou dans des coûts supplémentaires pour le budget des élections. De nombreux OGE sont aussi confrontés au défi que représentent l'entretien et le remplacement des logiciels et du matériel informatique, ce qui soulève des inquiétudes quant au caractère durable de certaines technologies électORAles.

Considérant la rapide adoption des nouvelles technologies par les OGE au cours de la dernière décennie, le moment est venu de faire le bilan et de réfléchir à la façon dont les technologies ont affecté la conduite des élections dans le monde. Les leçons tirées des dix dernières années montrent que la technologie offre de grandes possibilités en ce qui concerne le renforcement de l'intégrité électORAle, mais que son introduction et son utilisation doivent être basées sur des politiques bien conçues, encadrées par les garde-fous appropriés et soutenues par une législation adaptée qui pourra répondre aux problèmes qu'elles soulèvent. À défaut, les applications technologiques peuvent mener à l'érosion de la confiance du public dans les processus électORAux.

Bien que les technologies constituent un domaine qui change rapidement, nous sommes au moment opportun pour évaluer les tendances émergentes et pour spéculer sur la façon dont elles peuvent affecter le processus électORAal au cours des dix prochaines années. Il faut examiner la façon dont les récentes avancées technologiques pourraient contribuer à améliorer encore l'intégrité des élections et la participation électORAle, et la façon dont elles peuvent être intégrées dans le processus de manière durable. De même, la cybersécurité est un sujet important qui émerge dans les discussions sur la façon d'empêcher toute interférence ou fraude électORAle. Les OGE ont besoin d'échanger entre eux des stratégies et des pratiques permettant de gérer certains de ces aspects émergents.

Dans ce contexte, le RECEF et International IDEA ont organisé *l'Atelier sur l'utilisation des technologies dans les processus électORAux* les 22 et 23 novembre 2017. Le présent rapport fait état des échanges tenus dans le cadre de chacun des 5 ateliers.

2. Objectifs

L'objectif global de cet atelier consistait à renforcer les capacités des participants afin de s'assurer que les NTIC contribuent au renforcement de la crédibilité et de la transparence des processus électoraux.

Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants :

- Passer en revue les tendances de ces dix dernières années en matière de nouvelles technologies et en évaluer l'impact sur les processus électoraux ;
- Fournir une plateforme aux OGE afin de partager les leçons tirées de l'introduction des NTIC dans les élections ;
- Identifier des stratégies de soutien aux OGE pour permettre une introduction durable des nouvelles technologies dans les élections ;
- Examiner les tendances émergentes et les risques potentiels en matière de nouvelles technologies dans les élections ;
- Réfléchir aux avancées possibles dans les technologies électorales au cours de la prochaine décennie.

3. Participants

Dans le cadre de cet atelier, 60 participants d'environ 30 pays provenant d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Europe, des Amériques et d'Asie, représentaient des organismes de gestions des élections ainsi que des organisations internationales et régionales œuvrant dans le domaine électoral. Parmi les organisations internationales, on comptait notamment des experts de la Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux (IFES) ainsi que du Centre européen d'appui aux élections (ECES). Une liste complète des participants se trouve en annexe de ce rapport (voir l'annexe 3).

L'évènement s'est déroulé en trois langues, soit en français, anglais et portugais, avec un service d'interprétation simultanée pour faciliter les échanges.

4. Rapport de l'atelier

Les travaux de l'atelier ont été lancés dans le cadre d'une cérémonie d'ouverture avec la présence de Mme Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves, présidente de la Commission nationale des élections du Cap-Vert, de M. Cyrille Zogo Ondo, représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie, professeur Adebayo Olukoshi, directeur régional Afrique et Asie de l'Ouest d'International IDEA, du général Siaka Sangaré, président du Réseau des compétences électorales francophones, ainsi que M. Jorge Santos, président de l'Assemblée nationale du Cap-Vert.

L'évènement s'est par la suite déroulé en 5 ateliers, chacun animé par 3 à 4 conférenciers et modéré par un participant. Les sections qui suivent résument les échanges dans chacun desdits ateliers. Les présentations des conférenciers de cet atelier peuvent être consultées sur le site Internet du RECEF à l'adresse suivante : www.recef.org et sur le site Internet d'IDEA International à l'adresse suivante : <https://www.idea.int/news-media/multimedia-reports/new-technologies-play-integral-role-organizing-elections>

4.1 Atelier 1 : Vue d'ensemble des dix dernières années en matière de technologie dans les processus électoraux

Modératrice : Badrieh M.A. Al-Balbisi, Secrétaire-Général du Réseau des OGE Arabes (Arab EMBs organization)

Conférenciers :

- Peter Wolf, directeur technique à IDEA International
- Mathias Hounkpe, administrateur du programme gouvernance politique et consolidation démocratique à OSIWA (Institut ouest-africain de la société civile)
- Abbas Sabah Qasim Al-Jawabir, directeur NTIC à la Haute commission électorale indépendante d'Iraq (IHEC)
- Mike Yard, expert électoral à IFES

Le premier atelier visait à dresser un état des lieux des technologies utilisées dans le cycle électoral, principalement en Afrique, mais également en Europe et en Amérique du Nord. Les échanges ont permis de survoler les tendances observées, les enjeux et les leçons apprises dans l'utilisation des technologies.

Un rappel des moments clés de l'histoire de la technologie dans les élections a permis de constater le chemin parcouru dans le monde depuis plus de 20 ans. Mentionnons notamment que :

- les pionniers dans l'utilisation des machines électroniques ont été l'Inde puis le Brésil, à la fin des années 1980 et dans les années 1990.
- le début des années 2000 a été marqué par un « boom » dans l'utilisation de ces machines avec les élections tenues aux États-Unis.
- en 2005, l'Estonie a introduit le vote par Internet.
- en 2005-2006, on a assisté à l'enregistrement biométrique des électeurs en République démocratique du Congo et un grand nombre de pays en Afrique ont suivi la marche, que ce soit pour l'enregistrement, l'identification des électeurs ou l'introduction d'autres technologies pour faciliter la transmission des résultats.
- en 2007, des hackers, une coalition de médias et la société civile ont pu démontrer des faiblesses dans le système de vote des machines électroniques utilisées au Pays-Bas, qui a fini par revenir au vote papier en 2008. L'Irlande a suivi la marche en annulant l'utilisation des machines alors achetées.
- en 2009, la Cour constitutionnelle d'Allemagne a déclaré la machine à voter inconstitutionnelle, car cela rend le vote non accessible au public.

Les conférenciers ont démontré que l'intégration des technologies présente certains avantages dont la possibilité de gagner la confiance des électeurs ainsi que d'augmenter l'intégrité, l'exactitude et la transparence du processus électoral.

Une réflexion préalable doit cependant précéder la décision d'introduire une nouvelle technologie. Les OGE doivent préciser les objectifs et les besoins poursuivis par l'introduction d'une technologie, tout en considérant la courte durée de vie d'une technologie et son arrimage avec la durée du cycle électoral.

Les administrations électorales doivent aussi prévoir les effectifs nécessaires pour assurer l'entretien et la maintenance des systèmes, une fois la technologie mise en place. Les conférenciers ont souligné l'importance de miser sur la formation du personnel dans l'entretien des systèmes, ce qui facilite l'ajout de fonctionnalités et de modifications au système, en plus de pouvoir régler des dysfonctionnements.

En Afrique de l'Ouest, les principaux défis demeurent la confiance des acteurs concernés, l'intégrité des processus électoraux, la participation de qualité des citoyens et les coûts encourus par les élections. Dans certains cas, les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) gagnent en popularité et elles offrent des solutions pour affronter ces défis. Dans certains cas, les NTIC permettent plus d'efficacité dans la génération et l'analyse des données ainsi qu'une réduction des risques d'erreurs. Aussi, l'introduction de la technologie offre un potentiel de faciliter les interactions et l'échange d'informations en temps réel entre les acteurs, contribuant à une transparence accrue dans la gestion du processus électoral.

L'étude de cas de l'Irak appuie ces constats. Ce pays de 22 millions d'électeurs a instauré en 2014 l'enregistrement biométrique des électeurs en réponse aux défis que soulevaient la mise à jour de la liste électorale et la recherche de l'électeur sur la liste le jour du scrutin. Cette nouveauté assure une plus grande efficacité tout en assurant plus de sécurité. La liste électorale a ainsi constitué un bon point de départ pour l'intégration de la technologie dans les élections.

Différents modèles peuvent inspirer le monde électoral dans le développement de la technologie. Les OGE peuvent donc s'inspirer d'autres domaines qui développent de la technologie. Par exemple, dans le domaine de la technologie de la consommation, on procède à des tests en série afin de vérifier le bon fonctionnement d'un système. Dans le domaine aérospatial, on se prépare massivement à l'avance pour s'assurer de la réussite d'un projet. Par ailleurs, la prudence incite à éviter l'attrait des technologies compliquées, car les méthodes les plus simples demeurent parfois les plus efficaces. En Allemagne, l'exigence que tout citoyen comprenne la technologie mise en place et son fonctionnement a été enchâssée dans la constitution. Cette clause rend bien difficile la mise en place de technologies trop complexes.

Les NTIC offrent un vaste potentiel à explorer. Bien que ces technologies permettent à certains égards de résoudre des problèmes de gestion des élections, leur utilisation doit se réaliser avec prudence sans négliger la synergie essentielle avec les médias traditionnels. Enfin, tout en ayant des attentes réalistes



Atelier sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux

quant aux nouveaux systèmes, il faut considérer les modifications législatives et les nouvelles procédures qui découlent de l'intégration des technologies au processus électoral.

4.2 Atelier 2 : L'utilisation des technologies dans les élections à moyen et à long terme : bilan des expériences en matière d'efficacité, de durabilité, d'entretien et de l'impact global sur le processus électoral dans le temps

Modérateur : Hery Rakotomanana, Président de la Commission électorale nationale indépendante de Madagascar

Conférenciers :

- Al. A Parreno, membre de la Commission des élections des Philippines
- Général Siaka Sangaré, Délégué général des élections du Mali et président du RECEF
- Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves, Présidente de la Commission nationale des élections du Cap-Vert
- Elmano Amancio De Sa Alves, Conseiller au Département des technologies de l'information et des communications, Tribunal supérieur électoral du Brésil

L'introduction des technologies de l'information et des communications a grandement influencé l'évolution des processus électoraux. La planification des cycles électoraux s'en est retrouvée parfois plus complexe, le coût de l'organisation des élections a augmenté et l'octroi d'importants contrats à des entreprises internationales fait désormais partie de la réalité de plusieurs pays. Le deuxième atelier visait à échanger sur l'utilisation des technologies dans les élections à moyen et long terme et de dresser un bilan des expériences en matière d'efficacité, de durabilité, d'entretien et de l'impact global sur le processus électoral. Cet atelier avait pour objectif d'identifier des principes fondamentaux à respecter afin d'assurer l'intégrité du processus électoral et de favoriser la confiance des acteurs pour une introduction des technologies efficace et durable.

Les Philippines utilisent depuis 20 ans la technologie dans ses élections et les premières élections automatisées au niveau national ont eu lieu en 2010. Le contexte particulier de ce pays, composé de plus de 7000 îles et de 54 millions d'électeurs, pose des défis de taille pour la commission électorale. Cette étude de cas a démontré l'importance d'établir un cadre légal rigoureux lors des travaux menant à l'introduction de la technologie.

La commission électorale des Philippines a fait face à des contestations judiciaires au cours des dernières années. Cette situation a amené le pays à mettre en place un comité indépendant d'évaluation de la technologie de manière à susciter l'adhésion et la confiance des parties prenantes. La loi prévoit aussi des clauses assurant une flexibilité dans les échéanciers et dans les modalités de la technologie mise en place. L'introduction de clauses liées à l'éducation et à la participation des acteurs demeure un élément essentiel au cadre légal. Ces clauses visent à s'assurer que la technologie est comprise par les électeurs et les partis politiques. D'autres types de clauses prévoient aussi la révision des codes sources par les parties prenantes ou par un tiers parti.

L'introduction de la technologie doit respecter le niveau de développement des pays et ne peut résoudre la crise de confiance dans le système électoral ou entre les parties prenantes. Par exemple, la biométrie, souvent perçue comme une panacée, est dispendieuse et ne peut pallier à tous les problèmes d'une liste électorale.

Au Mali, les problèmes liés à l'établissement d'une liste électorale ont été résolus par la mise en place d'un état civil fiable. Depuis 2003, le gouvernement malien a entamé une modernisation de l'état civil avec la mise en place d'une d'identification unique, la carte NINA. Cette dernière est devenue la carte d'identité de l'électeur en 2013, à la suite de la constitution du fichier biométrique qui inclut les photographies faciales et les empreintes digitales numérisées de tous les électeurs. Malgré certaines faiblesses, dont des aspects liés à la sécurité, à sa dégradation ou encore à des erreurs de saisie, la carte NINA a contribué à crédibiliser les élections. Le fichier électoral biométrique a contribué à améliorer plusieurs éléments du processus électoral, dont l'élimination des doublons de la liste et le respect du nombre limite d'électeurs par bureau de vote (500). Des améliorations sont à prévoir en vue du prochain cycle électoral, ce qui illustre la nécessité d'évaluer les systèmes introduits afin d'y apporter les ajustements nécessaires.

Le Cap-Vert, pour sa part, a introduit dans sa loi des dispositions concernant l'utilisation des technologies, notamment pour l'inscription des électeurs, pour la gestion des scrutins et des résultats, ainsi que pour mener des actions d'éducation civique pour les citoyens. En 2008, à la suite de critiques sur la qualité de la liste d'électeurs informatisée, la commission électorale a procédé à un recensement biométrique des électeurs et à la création d'une base de données nationale. Ceci a permis de diminuer considérablement les erreurs d'identification des électeurs et de contribuer à crédibiliser les fichiers électoraux. Le coût élevé de l'entretien des machines et de l'actualisation des logiciels présentent toutefois des défis.

Par ailleurs, la législation du Cap-Vert prévoit depuis 1999 la possibilité d'utiliser le vote électronique et l'identification biométrique de l'électeur à la table de vote. Ces modalités n'ont toutefois pas encore été introduites. Les conditions de base pour une introduction réussie de ces technologies, dont la recherche d'un consensus des parties prenantes, n'étant pas réunies pour l'instant.

Le Brésil utilise depuis près de 20 ans des technologies à différentes étapes du processus électoral. Lors d'une élection au Brésil on compte un peu plus de 144 millions d'électeurs, près de 500 000 candidats et 2,4 millions d'agents électoraux. La lenteur du processus manuel lent et le nombre élevé d'erreurs causées par l'intervention humaine font partie des raisons pour lesquelles le pays s'est tourné vers les technologies. Cette automatisation, dont l'introduction d'urnes électroniques et de la biométrie pour identifier les électeurs, a été réalisée graduellement. Afin de planifier l'introduction de la technologie, la commission électorale a procédé à l'évaluation des coûts-bénéfices et a opté pour une solution développées au Brésil.

Une solution sur mesure a permis de se protéger contre la fraude puisque l'OGE maîtrise sa technologie. Les logiciels et les technologies développés ont été adaptés aux besoins législatifs et contextuels



Atelier sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux

propres au pays. Malgré tous ces avantages, des défis demeurent concernant la confiance du public envers les technologies dans les élections, notamment en lien avec la sécurité du processus.

4.3 Atelier 3 : Le processus décisionnel quant à l'adoption de nouvelles technologies dans le processus électoral : étude de faisabilité, évaluation des besoins, de la sécurité et évaluation d'autres facteurs permettant de prendre une décision

Modératrice : Catherine Lagacé, secrétaire générale du Directeur général des élections du Québec

Conférenciers :

- Karine Morin, Chef de Cabinet à Élections Canada
- Ulrich Freyer, Commissaire à la Commission électorale de Namibie
- M^e Amadou Salif Kébé, Président de la Commission électorale nationale indépendante de la Guinée
- Christian-Alexandru Leahu, Chef du département législatif, Autorité électorale permanente de Roumanie

Cet atelier visait à échanger sur le processus décisionnel menant à l'introduction d'une nouvelle technologie dans le processus électoral. Dans certains pays, des technologies ont été introduites sans études préliminaires provoquant parfois une diminution de la confiance dans les processus électoraux.

Le projet d'amélioration des processus sur les lieux de scrutin au Canada représente un cas qui illustre l'importance des différentes étapes d'un tel processus décisionnel. L'analyse et l'évaluation de l'efficacité du modèle de vote en place a constitué une première étape. Cette analyse a permis de constater une perception d'inefficacité dans les bureaux de vote, une insatisfaction grandissante des électeurs face aux temps d'attente et des conditions de travail difficiles pour le personnel électoral.

L'étape suivante a été de cerner les besoins et les objectifs, puis d'évaluer l'efficacité du modèle envisagé. Cette analyse a eu pour objectif de s'assurer que l'automatisation du processus envisagé s'avérerait la meilleure solution pour réduire le temps d'attente et pour améliorer les conditions de travail du personnel électoral.

La consultation des parties prenantes demeure aussi une étape importante du processus décisionnel afin de susciter l'adhésion. Au Canada, on a notamment consulté le Parlement pour vérifier l'acceptation du projet et adapter ce dernier, le cas échéant.

En 2014, la Namibie a été le premier pays dans la région Sud-africaine à mener des élections par vote électronique. L'introduction du vote électronique a été précédée d'une évaluation du contexte et d'une étude sur le terrain du cas de l'Inde. Par ailleurs, différentes consultations menées sur une période de 10 ans ont permis de susciter l'adhésion et la confiance des parties prenantes. En effet, en l'absence de confiance des parties prenantes envers la technologie, l'automatisation du processus électoral pose un défi supplémentaire pour un OGE.

D'autre part, le temps investi dans des essais de prototype devient utile lorsque vient le temps de proposer des modifications législatives : ces essais permettent des ajustements avant de soumettre une proposition finale. Dans ce processus décisionnel, la formation des agents électoraux et l'éducation des électeurs, en plus de la planification d'un plan de contingence, demeurent des conditions de

réussite. En Namibie, l'utilisation d'un système de vérification pour chaque vote, nommé « *paper trail* », consiste en un plan de contingence, car il permet de procéder à un audit du vote.

Un fois les étapes préalables réalisées, il peut s'avérer utile de mettre en place un processus d'approvisionnement public, comme l'a illustré le cas du Canada.

Les produits et les services proposés par les fournisseurs peuvent grandement aider les OGE à organiser les élections. Mais la prolifération des fournisseurs dans le domaine électoral soulève certains problèmes puisque l'offre de service est vaste. En ce sens, les OGE doivent bien identifier les problématiques et les améliorations souhaitées pour que les solutions choisies soient bien adaptées.

Lorsque vient le temps de choisir un fournisseur, certains facteurs politiques, juridiques, techniques et financiers doivent être pris en considération. Cela permet à l'OGE, d'une certaine façon, de préserver son intégrité, sa neutralité et son indépendance. L'expérience de la Guinée a mis en lumière cet enjeu. En temps de crise, l'importance d'un dialogue entre différentes parties prenantes fait partie des facteurs politiques qui influencent le choix de la technologie et le délai de sa mise en œuvre. L'utilisation d'un processus d'appel d'offres permet ensuite d'encadrer ce choix, car il inclut certains aspects techniques et financiers essentiels à respecter par les fournisseurs. Ceci inclut entre autres les enjeux liés à la sécurité, à la rentabilité, à l'exactitude des résultats et à la protection des données personnelles. De plus, le choix du fournisseur doit s'appuyer sur un cadre juridique et institutionnel et se réaliser en toute transparence.

Par ailleurs, les enjeux politiques et juridiques liés à la sécurité informatique et technologique dans le processus électoral demeurent des aspects non négligeables du processus décisionnel. Selon le contexte, la cybersécurité représente soit un frein à l'informatisation électorale ou soit un catalyseur de la réforme électorale.

De nos jours, la désinformation (*fake news*) et la cybersécurité peuvent fragiliser la mise en place d'une technologie. La perception de menace en matière de sécurité masque parfois la réalité. Dans ce contexte, l'OGE doit redoubler d'efforts pour informer les parties prenantes et susciter leur adhésion. Par exemple, en Roumanie, toutes les initiatives concernant la mise en place du vote électronique, en tant que méthode alternative, ont été rejetées, car les électeurs n'y avaient pas confiance et la vulgarisation des aspects de sécurité du système représentait un défi.

Dans ces contextes, les efforts investis dans une stratégie de gestion des risques proactive et dans la protection des infrastructures et des données personnelles représentent des éléments non négligeables d'une introduction réussie d'une technologie dans le processus électoral. Ils représentent des éléments à intégrer au processus décisionnel.

4.4 Atelier 4 : Processus d'approvisionnement technologique et renforcement des capacités nationales dans la gestion et l'entretien des solutions technologiques

Modérateur : Thiago Fini Kanashiro, Conseiller principal pour la Gestion électorale, Tribunal supérieur électoral, Brésil

Conférenciers :

- Mohamed Ould N'Tilitt, Directeur de l'informatique et du fichier électoral à la CENI de Mauritanie
- Sébastien Allard, Directeur des ressources informationnelles au Directeur général des élections du Québec
- Mahmood Zain, Directeur NTIC à la Commission électorale nationale de la Jordanie

Une fois prise la décision d'introduire la technologie dans le processus électoral, l'OGE doit évaluer quelle option demeure optimale en termes d'efficacité et de coût. L'automatisation de certaines étapes du cycle électoral n'est pas la solution optimale dans tous les cas. L'introduction réussie d'une nouvelle technologie demande aussi une solide planification de l'OGE. Cet atelier visait à mieux comprendre les principes et les règles d'un processus d'approvisionnement et à présenter les bonnes pratiques en la matière, le tout en assurant le développement d'une expertise interne et l'entretien de la technologie entre les cycles électoraux.

La décision de mettre en place des technologies dans le cycle électoral nécessite la tenue d'un dialogue graduel et consensuel comme ce fut le cas en Mauritanie. Cet échange préalable vise à cerner les besoins spécifiques en matière de technologie, à identifier les éléments du cycle électoral qui pourraient être automatisés et dans certains cas, à intégrer ces éléments au plan stratégique de la commission électorale. Les processus d'appels d'offres publics permettent ensuite de comparer différentes soumissions et de garantir que les fournisseurs répondent aux besoins.. Ces processus d'appel d'offres assurent une transparence, une équité et une compétitivité dans le processus.

Dans son processus d'approvisionnement, le choix de miser sur l'expertise interne devient souvent une solution intéressante pour les commissions électorales. En Mauritanie, l'expertise interne des 80 ingénieurs informatiques de la commission électorale a été mise à profit, permettant d'économiser près de 15 fois le montant proposé par des fournisseurs externes. Pour sa part, le Québec a opté pour le développement d'une expertise interne et de solliciter l'appui de fournisseurs externes uniquement lorsque des besoins plus spécialisés se font sentir. Ainsi, depuis 2010, aucun contrat de type « clé en main » n'a été octroyé. Les firmes n'agissent donc jamais seules et la charge du projet demeure toujours entre les mains de l'organisation permettant d'assurer son indépendance et son intégrité.

Le cas de la Mauritanie a aussi mis en lumière le fait que, malgré les avantages que présente le développement d'une technologie à l'interne, la création de conditions pour susciter l'adhésion et la confiance des parties prenantes ne doit pas être négligée dans ce processus. Notamment, les partis

politiques doivent être convaincus de la fiabilité de la solution technologique et du respect des standards internationaux dans le domaine.

Afin de mettre en oeuvre le projet d'intégration des technologies en toute transparence et de s'assurer de son succès, des efforts pour bien informer les acteurs concernés doivent être prévus. En Mauritanie, le cadre légal et l'information sur la mission de la commission ont été diffusés sur le site bilingue de l'organisation. De plus, en vue de développer les compétences du personnel électoral, la commission a procédé à la vulgarisation des procédures. En parallèle, des efforts ont été déployés en éducation citoyenne sur le sujet. La Jordanie a prévu la mise en place d'une caméra permettant aux différents acteurs de surveiller l'ouverture de l'urne, dans l'objectif d'assurer la transparence des processus. Aussi, la commission électorale de Jordanie a opté pour un système d'information géographique afin d'assigner les centres de votation et les bureaux de vote de chaque électeur.

L'étape de la planification en vue de l'introduction de la technologie demeure centrale : le temps qu'on y investit permet d'économiser et de gagner en efficacité. Cette étape présente les obstacles à envisager et planifie le développement de l'expertise interne et le transfert des connaissances.

Afin de veiller au succès d'un contrat avec un fournisseur, l'intégration de certaines clauses assure le bon déroulement d'un projet. Parmi ces clauses on retrouve la formation sur la technologie à mettre en oeuvre, le support et le dépannage offert par le fournisseur ainsi que l'accès à la documentation sur le fonctionnement de la solution choisie. Le contrat doit inclure une planification des grands jalons du projet, des éléments en lien avec l'entretien de la solution à la suite de son implantation, ainsi que des garanties de fonctionnement du système.

Enfin, l'introduction d'une technologie présente plusieurs avantages, mais aussi des défis, qui dépendent de la commission, mais qui sont parfois hors de son contrôle. Par exemple, la Jordanie a dû faire face à du sabotage délibéré de génératrices et de câbles. Cependant, grâce à une planification solide et un plan de contingence, certains problèmes liés à la mise en place de la technologie peuvent être évités. Dans le contexte jordanien, tous les bureaux de vote et centres de vote sont connectés à une base de données au bureau principal de la commission électorale. Dans un endroit secondaire, se trouvent des infrastructures de sauvegarde en cas de problèmes techniques avec les infrastructures principales.

Un projet d'introduction de la technologie, qu'il soit développé à l'interne ou par des fournisseurs, nécessite donc une planification efficace et un plan de contingence solide.

4.5 Atelier 5 : Les élections et la technologie dans la prochaine décennie : tendances émergentes et innovations

Modératrice : Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves, présidente de la Commission nationale des élections du Cap-Vert

Conférenciers :

- Fabio Bargiacchi, Directeur exécutif, Centre européen d'appui aux élections (ECES)
- Issa SALL, Commissaire à la Commission électorale nationale autonome du Sénégal
- Melanie du Plessis, Directrice NTIC à la Commission électorale de l'Afrique du Sud

Cet atelier a visé à échanger sur l'avenir de certaines technologies et à présenter les tendances émergentes et les innovations.

Les principes des élections demeurent les mêmes, mais au fil du temps, on assiste à une augmentation de l'utilisation des NTIC dans la gestion des élections et à des changements dans l'administration d'élections. Les États s'en retrouvent affectés et doivent s'adapter à cette nouvelle réalité.

Il semble que le développement de l'expertise interne s'avère une solution efficace et un gage de réussite dans plusieurs cas. Le développement d'une solution d'affaires à l'interne simplifie le suivi du système, permet une indépendance pour sa maintenance et facilite les tâches lorsque vient le temps d'apporter des changements. Cette expertise interne permet ainsi plus d'autonomie et de flexibilité.

Dans le contexte d'introduction de la technologie au Sénégal, le développement d'une expertise interne s'est avéré efficace. Au fil du temps, le choix du partenaire technique pour développer des nouvelles technologies a contribué à ce que la commission s'approprié et maîtrise la nouvelle technologie.

Les technologies offrent un potentiel positif pour améliorer les processus électoraux, leur introduction nécessite du temps et de la prudence. L'adhésion à la nouvelle technologie revient comme une condition nécessaire au succès des différents projets et l'atteinte des objectifs. L'automatisation des pièces d'identité nationale au Sénégal, à la fin des années 1970, n'a pas permis d'éviter les contestations politiques au sujet des listes électorales. Cependant, au début des années 1990, des réformes ont mené à l'élaboration d'un code électoral consensuel et les résultats des élections n'ont pas été remis en cause depuis 1993.

Toutefois, la solution n'est pas toujours au niveau de l'informatisation du processus. Toujours au Sénégal, la documentation au bureau de vote demeure en format papier. Le vote ainsi que le recensement se font manuellement et il n'est pas prévu d'automatiser ces étapes du cycle électoral. Un

souci de transparence dans le processus et la confiance des parties prenantes expliquent cette décision. Pour ces raisons, les opérations de comptage et d'inscription se réalisent devant les parties prenantes, en toute transparence. En Afrique du Sud, la création d'un « comité de liaison de partis politiques », impliqué à toutes les étapes du cycle électoral, assure un processus ouvert et transparent.

D'autres bonnes pratiques contribuent à une introduction réussie de la technologie. Par exemple, les OGE peuvent mener des études de faisabilité, participer à des visites d'étude pour connaître les pratiques existantes, échanger entre les pairs et procéder à des projets pilotes. Ces initiatives viennent alors appuyer la formulation du projet et sa planification.

De plus, les OGE doivent s'assurer que l'introduction de la technologie n'est pas poussée par les intérêts de fournisseurs ou de bailleurs de fonds. Sa mise en œuvre devrait être progressive et menée conformément aux cadres juridiques nationaux.

Enfin, une panoplie de nouvelles technologies s'offrent aux OGE. L'utilisation de système d'information géographique présente un potentiel intéressant d'innovation. En Afrique du Sud, ce système a déterminé les limites des territoires et des bureaux de vote qui sont approuvés par les comités de liaisons des partis politiques. Dans ce cas, le système d'information géographique a par ailleurs permis la collecte de données du vote, notamment par âge, sexe et regroupements politiques et la création d'un atlas des résultats par section de vote ou autres divisions géographiques.

Enfin, la technologie n'est pas la preuve du niveau de « développement » d'un pays. Elle ne devrait pas être une fin en soi, ne doit pas compliquer le processus et ne doit pas être difficile à comprendre par les acteurs concernés et le public en général. De plus, un des plus grands défis demeure l'utilisation durable et rentable d'une technologie qui tient compte des différences entre les démocraties, leur contexte économique et leur niveau de développement. Somme toute, il n'existe pas une solution universelle et la technologie doit répondre aux besoins propres à chaque situation.

5. Synthèse des travaux

Cette section fait état des grandes conclusions présentées en clôture de l'évènement sous quatre grands axes, soit :

- les constats globaux et les avantages de l'utilisation des technologies dans les processus électoraux;
- les défis et les limites de leur utilisation;
- les conditions favorisant une introduction réussie;
- puis, quelques éléments de conclusion et des perspectives d'avenir.

Constat global et les avantages de l'utilisation des technologies

L'utilisation des technologies dans les processus électoraux varie d'un pays à l'autre. Dans le cadre de cet atelier, l'ensemble des présentations a permis de constater que les technologies offrent des avantages indéniables et que leur potentiel est loin d'être épuisé. Elles méritent toute l'attention des praticiens et des experts du domaine électoral.

L'intégration des technologies dans les processus électoraux présente un potentiel d'accroître la confiance des électeurs et de contribuer à l'intégrité, l'exactitude et la transparence du processus électoral. Dans certains cas, l'utilisation des technologies offre une rapidité d'exécution et une réduction des risques d'erreurs dans différents aspects du cycle électoral. Elle facilite aussi les interactions et l'échange d'information en temps réel entre les parties prenantes.

Les défis et les limites de l'utilisation des technologies

Malgré ces avantages, la prudence est de mise dans l'utilisation des technologies, car elle présente des défis et certaines limites.

L'OGÉ doit évaluer le coût-bénéfice avant de choisir une technologie et tenir compte du fait qu'il n'existe pas de solutions universelles. En effet, le niveau de développement de chaque pays, son contexte social et politique, sa géographie et sa superficie représentent des facteurs à prendre en considération. Par exemple, les Philippines, un pays composé de plus de 7 000 îles, a dû tenir compte de cette particularité géographique lors de l'introduction de la technologie.

Enfin, la technologie n'est pas toujours la solution à privilégier ou une fin en soi. Par ailleurs, elle ne peut prévenir ou régler les crises politiques ou sociales. Elle atténue néanmoins les risques d'en arriver là. De plus, la fiabilité des machines, le secret du vote et la sécurité demeurent des enjeux à surveiller, tout comme la durée de vie d'une technologie et son arrimage avec la fréquence du cycle électoral.

Les conditions favorisant une introduction des technologies réussie (efficace et durable).

Les expériences nationales présentées dans le cadre de cet atelier, dont celles de l'Irak et du Brésil, ont démontré qu'une soigneuse planification demeure nécessaire avant de se lancer dans l'introduction d'une nouvelle technologie. Elle permet de prévoir les obstacles et de maintenir l'expertise interne. L'expérience du Québec démontre que l'investissement dans l'étape importante de planification permet d'économiser du temps et des coûts à long terme.

L'introduction réussie d'une technologie va de pair avec un cadre légal solide. Le cas des Philippines démontre cet état de fait, sans quoi l'OGE se retrouve vulnérable face à de possibles contestations par les parties prenantes.

Toutefois, malgré la présence d'une loi qui encadre l'introduction d'une technologie, il peut s'avérer parfois prudent de retarder la décision d'aller de l'avant lorsque les conditions de réussites ne sont pas réunies, comme ce fut le cas au Mali et au Cap-Vert. En effet, au moment d'introduire des nouvelles technologies, il demeure essentiel de mettre en place les conditions idéales pour susciter l'adhésion et la confiance des parties prenantes. Au Brésil, la mise sur pied de mécanismes indépendants de suivi et d'évaluation, tels qu'un comité d'évaluation technique indépendant et la révision du code source par un tiers parti, contribuent à la transparence du processus. Par ailleurs, afin de susciter l'adhésion des acteurs concernés, leur participation doit être encouragée et la vulgarisation et la diffusion de l'information concernant la technologie s'avèrent essentielles.

Le succès de l'introduction d'une technologie dépend aussi d'une évaluation du coût-bénéfice. Au préalable, l'identification des problématiques rencontrées et des améliorations souhaitées permet de dégager les solutions les plus optimales pour chaque situation. Le cas du Canada illustre l'importance de bien cerner les problématiques et les objectifs à atteindre. En somme, il faut bien cibler les étapes du cycle électoral qui méritent d'être automatisées afin de maximiser les gains.

L'évaluation du coût-bénéfice doit aussi considérer les coûts liés aux essais sur les systèmes à réaliser sur une base régulière, à l'entretien de ces systèmes et à leur mise à jour. Les coûts d'entreposage de l'équipement et de son renouvellement font partis de cette évaluation. Les administrations électorales doivent aussi s'assurer qu'elles possèdent les effectifs nécessaires pour garantir l'entretien et la maintenance des systèmes. Dans cette optique, le Brésil et l'Irak ont misé sur le développement d'une expertise nationale.

Le choix de partenaires externes, lorsque requis, doit être évalué avec soin. Certains principes et règles à adopter lors d'un processus d'approvisionnement sont essentiels. Dans un processus d'appel d'offres, la consultation des parties prenantes peut s'avérer nécessaire. Ce fut le cas dans les exemples présentés par la Namibie et le Canada. Le processus d'approvisionnement doit être transparent afin de justifier les choix et de préserver l'indépendance et l'intégrité des OGE. Des clauses pour assurer le transfert

d'expertise et de connaissances peuvent être incluses aux contrats. Les OGE doivent demeurer maîtres d'œuvre, tel que le cas du Québec l'illustre.

Le développement d'une expertise interne peut être une solution intéressante pour réduire les coûts. Dans ces cas, la mise en place de conditions pour susciter l'adhésion et la confiance des parties prenantes demeure essentielle. Le cas de la Mauritanie qui a misé sur son expertise interne, est illustratif. L'OGE a prouvé auprès des acteurs concernés que la solution choisie demeure fiable et respecte les standards internationaux dans le domaine électoral. L'OGE a su démontrer la fiabilité de son système, illustrant ainsi que le développement d'une technologie ne passe pas nécessairement par l'entreprise privée.

Compte tenu de la durée de vie limitée des technologies, il peut s'avérer opportun de considérer l'utilisation d'une technologie pour plus d'une étape du cycle électoral et d'explorer les possibilités de partage d'équipements entre les pays d'une même région. Dans ces contextes, réfléchir dans une perspective globale, au-delà du processus électoral devient essentiel. Par exemple, le Mali a misé sur la consolidation du registre de l'état civil permettant ainsi de développer une liste électorale adéquate et consensuelle.

Il est nécessaire de bien tester la technologie avant de l'introduire et de documenter le modèle à mettre en place. La Namibie a instauré une technologie après 10 ans de consultations, de tests et de réajustements de prototypes.

L'étude de cas de la Roumanie soulignait l'importance d'investir des efforts dans la mise en place d'une stratégie de gestion des risques proactive visant à protéger les infrastructures, contrer les cybermenaces et protéger les données personnelles. En ce sens, il demeure central de prévoir des plans de relève efficaces.

Quelques éléments de conclusion et perspectives d'avenir

Somme toute, malgré les faiblesses qu'elles présentent, les technologies offrent un important potentiel pour l'amélioration des processus électoraux à travers les avantages qu'elles proposent. En vue de pallier à leurs insuffisances, il est d'emblée important de faire preuve de prudence et de patience pour leur mise en place. Une étude préalable précisant les objectifs et les besoins poursuivis par l'introduction d'une technologie, doit guider la décision de l'instaurer dans le processus électoral, sans omettre d'envisager les modifications législatives et les nouvelles procédures qui résultent de ce fait.

Aussi, l'instauration des nouvelles technologies dans le processus électoral doit impliquer tous les acteurs afin de garantir la confiance des parties prenantes à chaque étape du cycle électoral. Cela contribue au renforcement de la crédibilité et de la transparence du processus.

Il est également indispensable de mettre l'accent sur la cybersécurité du système, de veiller à ce qu'il soit protégé des hackers et autres intrusions possibles. Cela empêche les fraudes électorales et consacre la crédibilité des élections.

De plus, l'utilisation et l'efficacité de nouvelles technologies nécessitent l'entretien et la maintenance des systèmes installés. Pour assurer cela, la mise à disposition de personnel formé et compétent est à prévoir; ce qui permet l'ajout de nouvelles fonctionnalités, l'apport de modifications au système, en plus de résoudre les dysfonctionnements.

Par ailleurs, le respect du niveau de développement du pays, ses réalités géographiques, politiques, sociales ne sauraient être négligées. L'efficacité des technologies nouvelles dans le processus électoral est corollaire de leur adéquation avec les facteurs précités.

Enfin, des conditions telles que la courte durée de vie d'une technologie, son arrimage avec la durée du cycle électoral doivent également être pris en compte. Il se révèle nécessaire aussi de veiller à la synergie entre les médias traditionnels et les nouvelles technologies introduites.

En termes de perspectives d'avenir, plusieurs présentations ont abordé des éléments liés à la communication avec les électeurs et les partis politiques : il se révèle stratégique de s'ouvrir sur les possibilités qu'offrent les médias sociaux, les téléphones multifonction et Internet dans ce domaine.

Les données ouvertes offrent aussi un potentiel qui mérite d'être exploré. Le cas de l'Afrique du Sud a bien démontré le potentiel qu'offrent les systèmes d'information géographiques dans le contexte d'élections. Enfin, les « blockchain » ou chaînes de blocs, une technologie de stockage et de transmission d'informations, ont aussi été abordées comme une avenue à explorer.

La technologie électorale est un domaine en soi. Cependant, d'autres secteurs technologiques peuvent devenir une source d'inspiration.

En conclusion, les technologies de l'information sont là pour demeurer et il faut les considérer, au risque de se retrouver dépassé.

Annexes

Annexe 1 : Note conceptuelle

Atelier sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux : Évaluer les expériences sur plusieurs cycles électoraux

NOTE CONCEPTUELLE

*Praia, Cap-Vert
22 et 23 novembre 2017*

1. Introduction

Au cours des dix dernières années, les nouvelles technologies sont devenues prépondérantes dans l'organisation des élections dans le monde. Un certain nombre de pays se sont tournés vers diverses solutions technologiques dans le but de tenir des élections plus efficaces, plus rentables et de renforcer la confiance des parties prenantes à chaque étape du cycle électoral. Les solutions proposées comprennent l'utilisation de systèmes d'information géographique pour délimiter des frontières et créer des bureaux de vote, l'utilisation de bases de données sophistiquées pour tenir à jour les listes électorales, l'utilisation de la technologie mobile pour transmettre les résultats électoraux, et l'utilisation, par les électeurs, de machines électroniques pour voter. La technologie biométrique, en particulier, a pris une large place dans un certain nombre de processus électoraux dans le monde, dans l'inscription des électeurs ainsi que dans l'identification des électeurs potentiels au bureau de vote le jour de l'élection.

L'introduction NTIC dans le processus électoral suscite l'intérêt, mais aussi des inquiétudes, parmi les électeurs et les professionnels partout dans le monde. L'utilisation des technologies a indubitablement aidé les organismes de gestion des élections (OGE) à renforcer l'efficacité de leurs processus. La pénétration croissante d'internet – même dans des pays en développement pauvres en infrastructures de communication – permet aux OGE d'être plus efficaces tant dans leur communication interne qu'avec toutes les parties prenantes impliquées dans le processus.

De plus en plus, les technologies jouent également un rôle dans l'amélioration de l'intégrité des processus électoraux et dans le renforcement de la confiance entre les parties prenantes. L'utilisation de la technologie biométrique dans l'inscription des électeurs a permis aux OGE d'améliorer la précision des listes électorales en fournissant un mécanisme permettant l'identification efficace des doublons dans le registre des électeurs. L'utilisation de la technologie biométrique pour vérifier l'identité des électeurs le jour de l'élection peut également contribuer à améliorer la confiance dans le processus électoral. De même, les technologies offrent aussi aux OGE des possibilités de décompte, de compilation et de transmission plus rapides des résultats électoraux grâce à des modalités telles que le vote électronique ou le transfert de données électorales via les technologies mobiles. Ceci

permet d'annoncer les résultats électoraux plus rapidement et ainsi de désamorcer d'éventuelles tensions dans des élections serrées tout en renforçant la confiance dans le processus.

Paradoxalement, les premiers et les plus fervents adeptes des nouvelles technologies électorales sont principalement des pays parmi les plus pauvres qui, souvent, ne disposent pas d'une longue histoire de conduite d'élections démocratiques. Dans ce type de contexte, l'adoption de nouvelles technologies, parfois coûteuses, vise spécifiquement à répondre au déficit de confiance entre les parties prenantes électorales. Pourtant, dans bien des cas, l'utilisation de technologies n'améliore pas nécessairement la confiance dans le processus ni ne répond au problème qu'elle est censée résoudre. Dans d'autres contextes, les technologies ont été introduites sans qu'aient été menées auparavant les études nécessaires, les phases de planification, de test, de formation et d'éducation civique – ce qui peut résulter dans une confiance moindre dans le processus et/ou dans des coûts supplémentaires pour le budget des élections. De nombreux OGE sont aussi confrontés au défi que représentent l'entretien et le remplacement des logiciels et du matériel informatique, ce qui soulève des inquiétudes quant au caractère durable de certaines technologies électorales.

Considérant la rapide adoption des nouvelles technologies par les OGE au cours de la dernière décennie, le moment est venu de faire le bilan et de réfléchir à la façon dont les technologies ont affecté la conduite des élections dans le monde. Les leçons tirées des dix dernières années montrent que la technologie offre de grandes possibilités en ce qui concerne le renforcement de l'intégrité électorale, mais que son introduction et son utilisation doivent être basées sur des politiques bien conçues, encadrées par les garde-fous appropriés et soutenues par une législation adaptée qui pourra répondre aux problèmes qu'elles soulèvent. À défaut, les applications technologiques peuvent mener à l'érosion de la confiance du public dans les processus électoraux.

Bien que les technologies constituent un domaine qui change rapidement, nous sommes au moment opportun pour évaluer les tendances émergentes et pour spéculer sur la façon dont elles peuvent affecter le processus électoral au cours des dix prochaines années. Il faut examiner la façon dont les récentes avancées technologiques pourraient contribuer à améliorer encore l'intégrité des élections et la participation électorale, et la façon dont elles peuvent être intégrées dans le processus de manière durable. De même, la cybersécurité est un sujet important qui émerge dans les discussions sur la façon d'empêcher toute interférence ou fraude électorale. Les OGE ont besoin d'échanger entre eux des stratégies et des pratiques permettant de gérer certains de ces aspects émergents.

C'est pour réfléchir à ces questions cruciales que les partenaires organisateurs tiendront un atelier sur « l'Utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux » au Cap-Vert les 22 et 23 novembre 2017.

2. Objectifs

L'objectif global de cet atelier consistera à renforcer les capacités des participants afin de s'assurer que les TIC contribuent au renforcement de la crédibilité et de la transparence des processus électoraux.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Passer en revue les tendances de ces dix dernières années en matière de nouvelles technologies et en évaluer l'impact sur les processus électoraux ;

Atelier sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux

- Fournir une plateforme aux OGE afin de partager les leçons tirées de l'introduction des TIC dans les élections ;
- Identifier des stratégies de soutien aux OGE pour permettre une introduction durable des nouvelles technologies dans les élections ;
- Examiner les tendances émergentes et les risques potentiels en matière de nouvelles technologies dans les élections ;
- Réfléchir aux avancées possibles dans les technologies électorales au cours de la prochaine décennie.

À la suite de cette activité, les partenaires organisateurs élaboreront une Déclaration visant à fournir au public ciblé une série de recommandations dans le but de garantir une utilisation durable des technologies dans les processus électoraux.

3. Participants

L'atelier rassemblera plus d'une quarantaine de participants venant d'Afrique et du reste du monde. Les participants comprendront :

- Des représentants d'Organismes de gestion des élections
- Des membres des équipes informatiques d'Organismes de gestion des élections
- Des experts en technologies électorales
- Des représentants d'organisations internationales.

4. Méthodologie

L'atelier se tiendra sur deux jours et consistera en cinq à six discussions thématiques. Chaque panel de deux heures portera sur un thème spécifique et comprendra 3 à 4 présentations d'environ 20 à 30 minutes chacune. Ces présentations seront faites par des experts dans le but de partager les connaissances théoriques et/ou les expériences pratiques à partir d'études de cas ayant fait l'objet d'une sélection préalable. À la fin de chaque panel, la plénière sera invitée à participer aux discussions et aux débats sur le problème abordé.

Exemples illustratifs de panels éventuels :

- 1) Vue d'ensemble des dix dernières années en matière de technologies dans les processus électoraux ;
- 2) L'utilisation des TIC dans les élections à moyen et à long terme : bilan des expériences en matière d'efficacité, de durabilité, d'entretien et de l'impact global sur le processus électoral dans le temps ;
- 3) Le processus décisionnel quant à l'adoption des nouvelles technologies dans le processus électoral : études de faisabilité, évaluation des besoins, sécurité, évaluation et autres facteurs permettant de prendre une décision définitive ;
- 4) Processus d'approvisionnement : étude de marché (y compris l'utilisation de logiciels libres), développement du cahier des charges, processus d'appel d'offres et rédaction de contrat avec le fournisseur ;
- 5) Renforcer les capacités nationales dans le domaine de la gestion et de l'entretien des solutions technologiques – enseignements tirés ;
- 6) Élections et technologies ces dix prochaines années : tendances émergentes et innovations.

Avant l'atelier, les organisateurs inviteront les OGE de certains pays à préparer des présentations d'études de cas.

5. Langues

L'atelier se tiendra dans plusieurs langues afin d'assurer une large participation. L'interprétation simultanée sera disponible en anglais, en français et en portugais.

6. Lieu

Praia, Cap-Vert.

7. Partenaires

À ce jour, les partenaires organisateurs proposés sont les suivants :

- Comissão Nacional de Eleições (CNE) de Cabo Verde ;
- IDEA International;
- Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) ;
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

8. Documents

Pour les participants intéressés, sont proposés les documents d'information suivants, qui ont été développés par International IDEA dans le domaine des élections et des technologies :

- IDEA International : [Introducing Electronic Voting: Essential Considerations](#)
- IDEA International : [The Use of Open Source Technology in Elections](#)
- IDEA International : [Certification of ICTs in Elections](#)
- IDEA International : [Electoral Law Reform in Africa: Insights into the Role of EMBs and Approaches to Engagements](#)
- IDEA International : [Open Data in Electoral Administration](#)
- IDEA International : [Introducing Biometric Technology in Elections](#)
- GTC CE/PNUD sur l'assistance électorale & IDEA International : [Procurement Aspects of Introducing ICT Solutions in Electoral Processes - The Specific Case of Voter Registration](#)
- [ACE Topic Area: Results Management Systems](#) (également disponible en [français](#))
- EISA : [Voter Registration in Africa: A Comparative Analysis](#)
- [Biometric Elections in Poor Countries: Wasteful or a Worthwhile Investment?](#), Center for Global Development Working Paper 435, Août 2016

Le site internet du Réseau du avoir électorale ACE propose des documents supplémentaires sur les élections et les TIC en [anglais](#) et en [français](#).

Annexe 2 : Programme de l'Atelier

JOUR 1 – MERCREDI 22 NOVEMBRE

8 h 30 Accueil des participants

9 h 00 Cérémonie d'ouverture

Madame Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves

Présidente

Commission nationale des élections

Monsieur Cyrille Zogo Ondo

Spécialiste de programme

Organisation internationale de la Francophonie

Professeur Adebayo Olukushi

Directeur régional Afrique et Asie de l'Ouest

International IDEA

Général Siaka Sangaré

Président du RECEF

Délégué général aux élections du Mali

Monsieur Ingénieur Jorge Santos

Président de l'Assemblée nationale du Cap-Vert

10 h 15 Photographie de famille

10 h 30 Pause santé

10 h 55 Présentation de la programmation du séminaire



11 h 00 Atelier 1 : Vue d'ensemble des dix dernières années en matière de technologie dans les processus électoraux

Au cours des dix dernières années, de nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) ont été introduites dans les processus électoraux. Un certain nombre de pays se sont tournés vers de nouvelles solutions technologiques dans le but notamment d'améliorer l'intégrité des processus électoraux et de renforcer la confiance des parties prenantes à chaque étape du cycle électoral. L'introduction des TIC dans le processus électoral suscite de l'intérêt, mais aussi des inquiétudes, parmi les électeurs et les professionnels électoraux de partout dans le monde. Cet atelier propose de réaliser un état des lieux des technologies utilisées dans le cycle électoral, principalement en Afrique, mais également en Europe et en Amérique du Nord. Il dresse un bilan des tendances observées et il présente les enjeux et les leçons apprises de cette décennie.

Modératrice

Madame Badrieh M.A. Al-Balbisi
Secrétaire-Général du Réseau des OGE Arabes

Le bilan de l'utilisation de la technologie dans le monde

Peter Wolf
Directeur technique, IDEA International

Quelques exemples d'innovations technologiques en Afrique de l'Ouest

Mathias Hounkpe
Administrateur du programme gouvernance politique et consolidation démocratique à OSIWA

L'intégration des nouvelles technologies électorales: l'expérience irakienne

Abbas Sabah Qasim Al-Jawabir
Directeur NTIC, Commission électorale, Irak

Les principaux enjeux et les leçons apprises en matière de technologie électorale

Mike Yard
Expert électoral, IFES

13 h 00 Déjeuner offert aux participants par le RECEF et International IDEA

JOUR 1 – MERCREDI 22 NOVEMBRE (suite)

14 h 30 **Atelier 2 : L'utilisation des technologies dans les élections à moyen et à long terme : bilan des expériences en matière d'efficacité, de durabilité, d'entretien et de l'impact global sur le processus électoral dans le temps**

L'introduction des technologies de l'information et des communications (TIC) a eu un grand impact sur l'évolution des processus électoraux. La planification des cycles électoraux est plus complexe, le coût de l'organisation des élections a augmenté et l'octroi d'importants contrats à des entreprises internationales fait désormais partie de la réalité de plusieurs pays.

Cet atelier a pour objectif d'identifier des principes fondamentaux qui doivent être respectés pour assurer l'intégrité du processus électoral et favoriser la confiance des acteurs. À partir du bilan des expériences de la dernière décennie, il expose des conditions favorisant une introduction des technologies efficace et durable.

Modérateur

Hery Rakotomanana

Président de la Commission électorale nationale indépendante de Madagascar

Une longue expérience avec les technologies dans les élections : les expériences des Philippines

Al Pereno

Membre de la Commission des élections des Philippines

Les listes électorales et les cartes d'identification au Mali : bilan des dernières années

Général Siaka SANGARÉ

Délégué général des élections du Mali et président du RECEF

L'utilisation des technologies dans les élections au Cap-Vert : bilan et perspectives

Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves

Présidente de la Commission nationale des élections du Cap-Vert

L'impact des nouvelles technologies sur l'ensemble du cycle électoral : le cas du Brésil

Elmano Amancio De Sa Alves

Conseiller au Département des technologies de l'information et des communications

Tribunal électoral supérieur du Brésil

17 h 00 Fin de la 1^{ère} journée

18 h 45 Rassemblement à la réception de l'Hôtel Pestana Trópico

19 h 00 Dîner offert par le RECEF
Restaurant Pescador

JOUR 2 – JEUDI 23 NOVEMBRE

8 h 30

Atelier 3 : Le processus décisionnel quant à l'adoption de nouvelles technologies dans le processus électoral : étude de faisabilité, évaluation des besoins, de la sécurité et évaluation d'autres facteurs permettant de prendre une décision

Cet atelier a pour objectif de discuter du processus décisionnel menant à l'introduction d'une nouvelle technologie dans le processus électoral. Dans certains pays, des technologies ont été introduites sans études préliminaires, ce qui a parfois provoqué une diminution de la confiance dans les processus électoraux.

Cet atelier propose d'analyser une situation donnée avec une approche globale, en présentant les étapes que doit comporter un processus décisionnel, ainsi que les principaux facteurs à considérer. Une grille d'analyse permettant une évaluation complète de la situation, qui pourrait être utilisée comme un outil d'aide à la décision, est proposée aux participants.

Modératrice

Catherine Lagacé

Secrétaire générale du RECEF et du Directeur général des élections du Québec

De l'identification des objectifs à la proposition de solutions : les étapes du processus décisionnel

Karine Morin

Chef de Cabinet à Élections Canada

Étude de faisabilité et grille d'analyse globale - le cas du vote électronique en Namibie

Urich Freyer

Commissaire à la Commission électorale de Namibie

Facteurs à considérer dans le choix d'un fournisseur – l'expérience de la Guinée

M^e Amadou Salif Kébé

Président, Commission électorale nationale indépendante de la Guinée

Les enjeux politiques et juridiques de la sécurité informatique et technologique dans le processus électoral roumain

Christian-Alexandru Leahu

Chef du département législatif

Autorité électorale permanente de Roumanie

10 h 30

Pause santé

JOUR 2 – JEUDI 23 NOVEMBRE (suite)

11 h 00 **Atelier 4 : Processus d'approvisionnement technologique et renforcement des capacités nationales dans la gestion et l'entretien des solutions technologiques**

Une fois la décision prise de se tourner vers l'utilisation d'une technologie pour améliorer une facette du processus électoral, il faut choisir la meilleure option possible au meilleur coût. Les différentes étapes d'un processus d'approvisionnement doivent alors être considérées avec une bonne planification.

De plus, une mise en œuvre réussie de l'introduction d'une nouvelle technologie demande une bonne planification au sein de l'organisme de gestion des élections qui est responsable du bon déroulement des élections, afin de bien encadrer le travail qui doit être réalisé.

Cet atelier vise à mieux comprendre les principes et les règles à adopter lors d'un processus d'approvisionnement. Il présente également les bonnes pratiques à adopter de manière à favoriser une intégration technologique réussie, tout en assurant le développement d'une expertise interne et l'entretien de la technologie entre les cycles électoraux.

Modérateur

Thiago Fini Kanashiro

Conseiller Principal pour la Gestion électorale, Tribunal Supérieur pour les élections, Brésil

Gestion et entretien des solutions technologiques en Mauritanie

Mohamed Ould N'Tilitt

Directeur de l'informatique et du fichier électoral à la CENI de Mauritanie

Le rôle des organismes de gestion des élections dans le développement de l'expertise technologique : étude de cas du Québec

Sébastien Allard

Directeur des ressources informationnelles au Directeur général des élections du Québec

Étude de cas jordanienne : approvisionnement des technologies électorales

Monsieur Mahmood Zain

Directeur NTIC à la Commission électorale nationale de la Jordanie

13 h 00 Déjeuner offert aux participants par le RECEF et International IDEA

JOUR 2 – JEUDI 23 NOVEMBRE (suite)

14 h 30 **Atelier 5 : Les élections et la technologie dans la prochaine décennie : tendances émergentes et innovations**

La dernière décennie a été celle de l'introduction de la biométrie en Afrique et de nouveaux mécanismes de vote appuyés par des terminaux de vote dans certains pays. Le moment est propice pour évaluer les tendances émergentes et pour discuter de la façon dont elles peuvent améliorer les processus électoraux au cours de la prochaine décennie.

En parallèle, les possibles fraudes informatiques constituent une préoccupation dans plusieurs pays qui évaluent les meilleures approches pour empêcher l'interférence ou la fraude électorale. Cet atelier permettra d'échanger sur l'avenir de certaines technologies et présentera les nouvelles tendances observées.

Modératrice

Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves
Présidente de la Commission nationale des élections du Cap-Vert

Les listes électorales et les cartes d'électeurs au Sénégal : approvisionnement technologique et expertise nationale

Issa SALL
Commissaire à la Commission électorale nationale autonome du Sénégal

Les principales tendances émergentes en matière de technologie électorale

Fabio Bargiacchi
Directeur exécutif, Centre européen d'appui aux élections

Les avancés à surveiller en matière de technologie électorale – l'approche de l'Afrique du Sud

Melanie Du Plessis
Directrice NTIC à la Commission électorale de l'Afrique du Sud

16 h 30 Pause santé

17 h 00 **Synthèse des travaux de l'Atelier de réflexion**

18 h 00 Fin des travaux de l'Atelier de réflexion

18 h 30 Rassemblement à l'Hôtel Pestana Trópico pour le départ en autobus

19 h 00 Dîner offert par International IDEA
Quintal da Música

JOUR 3 – VENDREDI 24 NOVEMBRE

- 8 H 45** **Assemblée générale extraordinaire du RECEF**
(seulement pour les institutions membres du RECEF)
- 10 h 30** **Fin de l'assemblée générale**
-
- 11 h 30 Rassemblement à l'hôtel Pestana Trópico pour le départ en autobus
- 12 h 00** **Déjeuner offert par la Commission nationale des élections du Cap-Vert**
Ocean View
- Visite de Cidade Velha**
- 17 h 00** **Cocktail d'au-revoir en après-midi offert par la Commission nationale des élections**
du Cap-Vert
Hôtel Praia Mar
- (Pour tous les participants)
- Soirée libre

Annexe 3 : Liste des participants

Liste d'invitation du RECEF

Membres du RECEF

BÉNIN

Monsieur Freddy Thierry Houngbedji
Commissaire chargé des Relations publiques, du Recrutement des agents électoraux et des Archives
Commission électorale nationale autonome
Cotonou, Bénin

Monsieur Orouganni YAROU
Commission électorale nationale autonome
Cotonou, Bénin

BURUNDI

Madame Annonciate Niyonkuru
Vice-présidente
Commission électorale nationale indépendante
Bujumbura, Burundi

CANADA

Madame Karine Morin
Chef de cabinet
Élections Canada
Gatineau, Canada

CAP-VERT

Madame Maria Do Rosário Lopes Pereira Gonçalves
Présidente
Commission nationale des élections
Praia, Cap-Vert

CÔTE D'IVOIRE

Monsieur Sourou Koné
1^{er} Vice-président
Commission électorale indépendante
Abidjan, Côte d'Ivoire

GUINÉE

Monsieur Amadou Salifou Kébé
Président
Commission électorale nationale indépendante
Conakry, Guinée

Monsieur Jacques Gbonimy
Commissaire et Directeur du département formation et accréditation
Commission électorale nationale indépendante
Conakry, Guinée

Monsieur Oumory Sano
Trésorier
Commission électorale nationale indépendante
Conakry, Guinée

GUINÉE-BISSAU

Monsieur Idrîça Djalo
Secrétaire exécutif adjoint
Commission nationale des élections
Bissau, Guinée-Bissau

Monsieur Braïma Tura
Directeur des statistiques et de l'informatique
Commission nationale des élections
Bissau, Guinée-Bissau

HAÏTI

Monsieur Carlos Hercule
Membre du Conseil électoral provisoire
Port-au-Prince, Haïti

Monsieur Roger Jean-Philippe Augustin
Membre du Conseil électoral provisoire
Port-au-Prince, Haïti

MADAGASCAR

Monsieur Hery Rakotomanana
Président
Commission électorale nationale indépendante
Antananarivo, Madagascar

MALI

Général Siaka Sangaré
Président du RECEF
Délégué général aux élections du Mali
Bamako, Mali

M. Évariste Fouseni Camara
Commissaire
Commission électorale nationale indépendante
Bamako, Mali

MAURITANIE

Monsieur Mohamed Ould N'Tilitt
Directeur de l'informatique et du fichier électoral
Commission électorale nationale indépendante
Nouakchott, Mauritanie

QUÉBEC

Madame Catherine Lagacé
Secrétaire générale du RECEF
Adjointe au président et secrétaire de la Commission de la représentation électorale
Secrétaire générale du Directeur général des élections du Québec

Monsieur Sébastien Allard
Directeur des ressources informationnelles
au Directeur général des élections du Québec

Monsieur Simon Mélançon
Conseiller en coopération internationale
au Directeur général des élections du Québec
et au Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)

Madame Marie-Christine Ross
Conseillère en coopération internationale
au Directeur général des élections du Québec

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Madame Marie-Madeleine N'kouet Hoornaert
Présidente
Autorité nationale des élections
Bangui, République centrafricaine

Monsieur Julius Rufin Ngouade-Baba
Rapporteur général
Autorité nationale des élections
Bangui, République centrafricaine

RÉPUBLIQUE DE MAURICE

Monsieur Dhamarjai Mulloo
Commissaire
Bureau du Commissaire électoral
Port-Louis, République de Maurice

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Monsieur Jonathan Seke Mavinga
Directeur du Centre National de Traitement
Commission électorale nationale indépendante
Kinshasa, République démocratique du Congo

ROUMANIE

Monsieur Gabriel Sauca
Directeur de la coordination du système informationnel électoral et national
Autorité électorale permanente de Roumanie
Bucarest, Roumanie

Monsieur Cristian-Alenxandru Leahu
Chef du département législatif
Autorité électorale permanente de Roumanie
Bucarest, Roumanie

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Monsieur Alberto Neto Pereira
Président
Commission électorale nationale
Sao Tomé, Sao Tomé-et-Principe

SÉNÉGAL

Monsieur Issa Sall
Commissaire
Commission électorale nationale autonome
Dakar, Sénégal

UNION DES COMORES

Monsieur Said Mze Dafine
Secrétaire général
Commission électorale nationale indépendante
Moroni, Union des Comores

Autres commissions électorales de pays hors-francophonie – Invitation
d'International IDEA

AFRIQUE DU SUD

Madame Melanie Du Plessis
Directrice NTIC
Commission Electorale de l'Afrique du Sud
Pretoria, Afrique du Sud

BOTSWANA

Monsieur Dintle Sparkie Rapoo
Chargé d'Information et de Formation
Commission Electorale Indépendante
Gaborone, Botswana

BRÉSIL

Monsieur Thiago Fini Kanashiro
Conseiller principal
Tribunal électoral supérieur
Brasilia, Brésil

Monsieur Elmano Amancio De Sa Alves
Conseiller, Département des TIC
Tribunal électoral supérieur
Brasilia, Brésil

IRAK

Monsieur Abbas Sabah Qasim Al-Jawabir
Directeur NTIC
Haute Commission électorale indépendante
Bagdad, Irak

JORDANIE

Monsieur Mahmood Zain
Directeur NTIC
Commission électorale indépendante
Amman, Jordanie

LYBIE

Monsieur Aladdin Ahmed Taher Sooni
Développeur web
Haute Commission électorale nationale
Tripoli, Libye

Monsieur Abdulathim Faraj Misbah Aqeel
Développeur web
Haute Commission électorale nationale
Tripoli, Libye

MOZAMBIQUE

Monsieur Apolinario Joao
Commissaire
Commission électorale nationale
Maputo, Mozambique

NAMIBIE

Monsieur Ulrich Freyer
Commissaire
Commission électorale de la Namibie
Windhoek, Namibie

NIGERIA

Monsieur Chidi Nwafor
Directeur NTIC
Independent National Electoral Commission (INEC)
Abuja, Nigéria

PHILIPPINES

Monsieur Al Pereno
Membre de la Commission
Commission pour les élections
Manila, Philippines

PORTUGAL

Monsieur Joao Almeida
Membre de la Commission
Commission électorale nationale
Lisbonne, Portugal

Organisation internationale de la francophonie (OIF)

Madame Zahra Kamil
Spécialiste de programme
Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique
Organisation internationale de la Francophonie
Paris, France

Monsieur Cyrille Zogo Ondo
Spécialiste de programme
Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique
Organisation internationale de la Francophonie
Paris, France

Partenaires et conférenciers

IDEA International

Professeur Adebayo Olukoshi
Directeur régional Afrique et Asie de l'Ouest
IDEA International
Addis Abeba, Éthiopie

Monsieur Brook Teshome
Coordonnateur de programme
IDEA International
Addis Abeba, Éthiopie

Monsieur Nicholas Matatu
Chargé de programme
IDEA International
Addis Abeba, Éthiopie

Madame Emna Zghonda
Chargée de programme
IDEA International
Tunis, Tunisie

Monsieur Peter Wolf
Directeur technique
IDEA International
Stockholm, Suède

ORGANISATION OF THE ARAB ELECTORAL MANAGEMENT BODIES (ArabEMBs)

Madame Badreya Belbissi 'badrieh bilbisi'
Secrétaire générale
Organisation des OGE arabe (Arab Electoral management bodies organization)(ArabEMBs)

INSTITUT OUEST AFRICAÏN DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSIWA)

Monsieur Mathias Hounkpe
Responsable du Programme gouvernance
Institut ouest africain de la société civile (OSIWA)
Dakar, Sénégal

CENTRE EUROPÉEN D'APPUI AUX ÉLECTIONS (ECES)

Monsieur Fabio Bargiacchi
Directeur exécutif
Centre européen d'appui aux processus électoraux
Bruxelles, Belgique

Monsieur David Le Notre
Chef de projet au Nigeria
Centre européen d'appui aux processus électoraux

INTERNATIONAL FOUNDATION FOR ELECTORAL SYSTEMS

Monsieur Mike Yard
Expert électoral
International Foundation for Electoral Systems (IFES)
Tunis, Tunisie

ELECTORAL COMMISSIONS FORUM OF SADC countries (ECF-SADC)

Madame Hilda Modisane
Coordonatrice
Electoral Commissions Forum of SADC countries (ECF-SADC)
Gaborone, Botswana